



Traitement des élus Municipaux

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

	Rémunération <i>(excluant les charges sociales)</i>	Allocation de dépense
Maire	7 507.00 \$	3 753.50 \$
Conseillers et conseillères *	15 897.12 \$	7 948.56 \$
Représentant à la MRC d'Acton	2 173.26 \$	1 086.63 \$
Représentant à la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains	386.55 \$	193.30 \$

* Représente les montants qui ont été versés pour l'ensemble des 6 élus à titre de membre du conseil.